

---

## **Intitulé du groupe de travail « Indicateurs Biologiques d'Exposition » (IBE)**

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Anses est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire. Ses avis sont rendus publics.

### ■ **Rôle et missions :**

Le rôle de ce groupe de travail est essentiellement d'apporter les éléments scientifiques et techniques au comité d'experts spécialisé « Valeurs sanitaires de référence » afin d'évaluer les indicateurs biologiques d'exposition (IBE) pouvant être recommandés pour la surveillance biologique des expositions, à des agents chimiques, des travailleurs ou de la population générale en vue de recommander différents types de valeurs limites biologiques sur la base de critères sanitaires.

Le travail consiste à rédiger une synthèse des données scientifiques et techniques disponibles pour le suivi d'indicateurs biologiques d'exposition (voire d'effets) de substances chimiques (à partir de la littérature scientifique existante) et/ou réaliser une analyse critique de celle-ci. Pour chaque agent chimique, un rapporteur est nommé. Celui-ci est alors amené à rédiger une synthèse argumentant les choix et conclusions pour la construction de valeurs limites biologiques et/ou de valeurs biologiques de référence ainsi que le choix des IBE pertinents.

Ainsi les missions de ce groupe consistent à :

- recenser et étudier les données de biosurveillance disponibles en population générale et/ou professionnelle ;
- étudier les données de toxicocinétique ;
- recenser les indicateurs biologiques d'exposition et/ou d'effets (IBE) et identifier ceux pouvant être suivis dans le cadre d'une surveillance biologique des expositions ;
- étudier les éléments de relation dose-réponse (toxicologie, épidémiologie) ;
- étudier les éléments de relation avec les expositions (corrélation, données de toxicocinétique, modèles pharmac/toxico-cinétiques à base physiologique PBPK/PBTK) ;
- recenser et évaluer les méthodes analytiques applicables dans les matrices biologiques ;
- construire des valeurs limites biologiques et/ou valeurs biologiques de référence pour les travailleurs et la population générale ;
- contribuer à la priorisation des substances devant faire l'objet de valeurs limites biologiques ou devant être incluses dans un programme de biosurveillance.

De façon à garder une cohérence dans les recommandations effectuées pour différentes substances, le GT s'appuiera sur un guide méthodologique qu'il pourra proposer de faire évoluer au regard du retour d'expérience.

Il pourra également être amené à commenter et/ou contribuer à des documents d'expertise discutés au niveau européen sur les questions en lien avec l'évaluation des indicateurs biologiques d'exposition ou le suivi d'études de biosurveillance et l'interprétation des résultats.

Les experts du GT pourront être sollicités pour participer à des réunions de comités d'experts spécialisés de l'agence ou de groupes d'experts européens (en fonction des dossiers traités).

### ■ **Composition et fonctionnement du GT :**

Les membres du GT « Indicateurs biologique d'exposition » sont nommés *intuitu personae* par le directeur général pour une période de 3 ans.

Ce GT sera composé d'une quinzaine de membres dont un(e) président(e) et un(e) vice président(e) désigné(e)(s) parmi ses membres. Il sera rattaché au CES « Valeurs sanitaires de référence ».

Le groupe de travail : « Indicateurs biologiques d'exposition », se réunira une journée tous les deux mois en séance plénière au cours de laquelle les experts des différents domaines auront à contribuer à des discussions collectives.

Outre la présence à ces réunions plénières, les experts seront amenés à fournir un travail personnel de lecture, de commentaires de documents, d'analyse critique des rapports, de rédaction quand ils sont nommés rapporteurs pour une substance. Ils pourront également être sollicités pour participer à des conférences téléphoniques ou à des réunions de groupes d'experts de l'agence ou européens en fonction des dossiers traités.

La contribution attendue est ainsi estimée à 1 à 2 jours par mois.

Par cet appel, l'Anses recherche des experts ayant des compétences, permettant :

- la synthèse des éléments de toxicocinétique et toxicodynamique ;
- l'identification de tous les indicateurs biologiques d'exposition et d'effet pour la substance étudiée ;
- le choix des IBE les plus pertinents à suivre en milieu professionnel ;
- le positionnement sur une/des valeur(s) limite(s) biologique(s), les facteurs pouvant influencer l'interprétation des résultats et les modalités de prélèvement et de conservation des échantillons ;
- l'évaluation des méthodes de mesure pour le suivi des indicateurs biologiques retenus.

Les compétences spécifiques souhaitées sont mentionnées dans la fiche « compétences recherchées » pour la constitution du GT.